

DE LA SUITE DANS LES IMAGES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

91 rue Nationale 59045 Lille Cedex

DE LA SUITE DANS LES IMAGES

Association
8 RUE ARMAND CARREL
59000 LILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents de l'Association DE LA SUITE DANS LES IMAGES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association DE LA SUITE DANS LES IMAGES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note " Changement comptable" de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif aux incidences de la première application du règlement ANC 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 12 mai 2026 à Lille

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Signé numériquement par: Rudy JARDOT
Organisme: GRANT THORNTON
Unité organisationnelle: 0002 632013843
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Signature and Authentication Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature
Date: 12/05/2026 16:25:40

Rudy Jardot

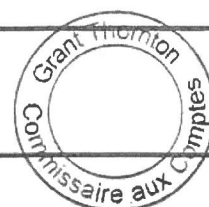
Bilan

Association De La Suite Dans Les Images - Lille

Au : 31/12/25

Montants exprimés en euros

Actif		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort ou Prov	Montant net	au : 31/12/2024
Actif immobilisé	Frais d'établissement				
	Total	0	0	0	0
	Immo. incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, logiciels et droits similaires	753	753		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
	Total	753	753	0	0
	Immobiliations corporelle				
	Terrains				
	Constructions				
	Inst techniques, mat out industriels				
Actif circulant	Autres immobilisations corporelles	17 951	16 313	1 638	1 004
	Immobilisations grevées de droits				
	Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Total	17 951	16 313	1 638	1 004
	Immo. financières (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 850		1 850	1 850
	Total	1 850		1 850	1 850
	Total de l'actif immobilisé I	20 554	17 066	3 488	2 854
Actif circulant	Stocks et en-co				
	Matières premières, approvisionnement				
	En cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Total				
	Avces et acptes versés sur commandes				
	Créances (3)	16 040		16 040	10 840
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	94 271		94 271	51 284
	Total	110 311	0	110 311	62 124
	Divers				
	Autres titres				
	Valeurs mobilières de placement	412		412	412
Engagements	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	241 829		241 829	195 409
	Charges constatées d'avance (4)	567		567	2 841
	Total de l'actif circulant II	353 119	0	353 119	260 786
	Frais d'émission des emprunts III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
	Total général de l'actif (I+II+III+IV+V)	373 673	17 066	356 607	263 640
	Renvois				
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents				
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle				
	Dons en nature restant à vendre				
	Autres				



Bilan

Association De La Suite Dans Les Images - Lille

Au : 31/12/25

Montants exprimés en euros

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds propres	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise	19 709	16 687
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres fonds propres		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	245	3 022
	Situation nette (sous-total)	19 954	19 709
Fonds reportés et dédiés	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres I	19 954	19 709
	Fonds reportés liés au legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	181 982	146 525
	Fonds dédiés sur autres ressources		
	Total des fonds reportés et dédiés II	181 982	146 525
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	28 612	15 429
	Total des provisions III	28 612	15 429
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières diverses (3)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 614	11 320
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	70 878	70 657
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	500	
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance (1)	41 067	
	Total des dettes IV	126 059	81 977
	Ecart de conversion passif V		
	Total général du passif (I+II+III+IV+V)	356 607	263 640
Renvois	(1) Dont à plus d'un an		
	Dont à moins d'un an		
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		



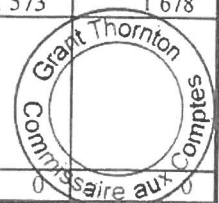
DE LA SUITE DANS LES IMAGES - LILLE

Période de l'exercice
Période de l'exercice précédent

31/12/2025
31/12/2024

Montants exprimés en euros

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	9 253	10 780
	Vente de marchandises		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	72 180	182 331
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	423 600	452 500
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurance-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	146 525	78 411
	Autres produits	1	20
	Total des produits d'exploitation I	651 559	724 042
Charges d'exploitation	Marchandises Achat		17
	Variations de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements	{ Achat	
		{ Variation de stocks	
	Autres achats et charges externes (2)	198 032	316 139
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 249	4 141
	Salaires et traitements	194 423	193 661
	Cotisations sociales	57 668	56 294
		1 064	861
	Dotations d'exploitation		
	- sur immobilisations	{ amortissements	
	- sur actif circulant : provisions	{ provisions	
	- pour risques et charges : provisions		
	Valeurs comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	13 184	1 916
	Reports en fonds dédiés	181 982	146 525
	Autres charges	2 285	3 144
	Total des charges d'exploitation II	652 887	722 698
	Résultat d'exploitation (I-II)	-1 328	1 344
Opér. Comm.	Excédents attribués ou déficits transférés		
	Déficits supportés ou excédents transférés		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé	1 573	1 678
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers V	1 573	1 678
Charges financières	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières VI	0	0
	Résultat financier (V-VI)	1 573	1 678
	Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	245	3 022



Renvois	(2) Y compris redevances de crédit-bail mobilier immobilier		
	Produits exceptionnels	VII	
	Charges exceptionnelles	VIII	
	Résultat exceptionnel	(VII-VIII)	
	Participation des salariés aux résultats	IV	
	Impôts sur les sociétés	X	
	Total des produits (I+III+V+VII)	XI	653 132
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	XII	652 887
	EXCEDENT OU DEFICIT	(XI-XII)	245
	Contributions volontaires en nature		3 022
	Produits		
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	TOTAL		
	Charges		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	TOTAL		



Annexe au bilan et au compte de résultat

De la suite dans les images

8 rue Armand Carrel, 2^{ème} étage – 59000 LILLE

N° SIRET : 44319625800034

Objet

L'association dite De la suite dans les images a pour objet :

- l'animation du réseau des cinémas de proximité du Nord et du Pas-de-Calais ;
- le soutien à la diffusion et à l'accompagnement du cinéma, en priorité les films recommandés Art et Essai et les œuvres aidées en région Hauts-de-France ;
- l'éducation au cinéma et aux médias par la théorie et la pratique, en particulier auprès des publics les plus jeunes ;
- la mise en œuvre d'actions de formation à l'attention des professionnels de l'exploitation et de l'action culturelle cinématographique, de l'éducation et du social ;
- le conseil aux enjeux culturels du cinéma et à l'environnement numérique ;
- la création et la gestion de tout équipement susceptible de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

De la suite dans les images pourra établir tout partenariat et organiser toute manifestation concourant à la concrétisation de cet objet et, sur décision du Conseil d'Administration, adhérer à toute structure poursuivant des buts identiques ou semblables, tant sur le plan local qu'au niveau national, international ou européen.

De la suite dans les images pourra agir et/ou ester en justice, tant en demande qu'en défense, pour la préservation de la diversité culturelle et des salles de cinéma adhérentes à l'association, sans que celles-ci ne soient privées de leur capacité à se produire en justice en leurs noms propres

Nature et périmètre des activités

De la suite dans les images met en relation, accompagne et soutient les professionnels de l'exploitation et de l'action culturelle cinématographique en région Hauts-de-France, plus particulièrement dans le Nord et le Pas-de-Calais depuis 2002.

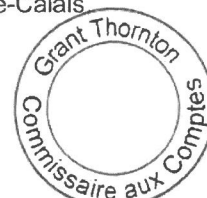
L'association compte 30 adhérents, dont 29 à titre moral. 27 sont des exploitants et 2 des structures d'action culturelle. Ils représentent 29 salles de cinémas réparties dans 28 villes (20 dans le Nord, 8 dans le Pas-de-Calais) et 1 circuit itinérant (CinéLigue Hauts-de-France).

Au-delà des cinémas adhérents qui constituent son réseau, De la suite dans les images est, chaque année, l'interlocuteur d'une quarantaine de cinémas partenaires par le biais, d'une part, des dispositifs d'Éducation Artistique au Cinéma coordonnés dans le Nord et dans le Pas-de-Calais et, d'autre part, du dispositif d'avant-programmes Flux au service de la création régionale dans l'ensemble des Hauts-de-France.

Ainsi, toutes les typologies d'établissements cinématographiques sont accompagnées : du mono-écran au multiplexe, des salles d'exclusivité aux salles de continuation, des cinémas publics aux salles privées ou associatives. L'action collective que De la suite dans les images conduit et son rôle de structure-ressources s'expriment dans les agglomérations urbaines comme dans les territoires ruraux.

Description des moyens mis en œuvre

De la suite dans les images reçoit le soutien de la DRAC Hauts-de-France, du Centre national du cinéma et de l'image animée, de la Région Hauts-de-France et des Départements du Nord et du Pas-de-Calais



Les moyens attribués sont consacrés au fonctionnement et au programme d'activités de De la suite dans les images qui se décline en quatre axes :

- l'animation de réseau et l'accompagnement professionnel (dont le projet dédié « Panoplie » soutenu par le CNC) ;
- le soutien à la diffusion du cinéma Art et Essai et de la création régionale (dont le projet dédié « Ensemble au cinéma » soutenu par le Département du Nord au titre du fonds « Starter » de l'appel à projets « Phosphor'âge ») ;
- la médiation culturelle auprès des publics jeunes (dont le projet dédié « Mon défi cinéma » soutenu par le CNC dans le cadre de l'appel à projets « Ambassadeurs jeunes du cinéma ») ;
- l'éducation artistique au cinéma (incluant, dans le Nord, la coordination de « Collège au cinéma » avec l'aide de la DRAC et, dans le Pas-de-Calais, la coordination de « Maternelle au cinéma / Ecole et cinéma » avec l'aide de la DRAC et du CNC et de « Collège au cinéma » avec l'aide de la DRAC, du CNC et du Département du Pas-de-Calais).

Les salariés mis à contribution sont au nombre de 7 (en dehors d'éventuels renforts correspondant à des besoins ponctuels) :

- David Broutin, directeur, CDI 35 heures ;
- Marine Clément, coordinatrice scolaire, CDI 32 heures ;
- Alexandre Corvaisier, chargé de diffusion et coordinateur de « Flux », CDI 35 heures ;
- Eléonore Dumas, attachée de communication, CDI 20 heures ;
- Patrick Hennion, comptable, CDI 15 heures ;
- Thierry Laurent, intervenant culturel, CDI 20 heures ;
- Samuel Quiquempois, chargé des actions éducatives, CDI 35 heures.

Enfin, l'Association ne met pas en œuvre d'activité de recherche de fonds (dons, legs ...) et réalise son activité exclusivement sur le territoire français.



1 Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs

Les statuts de l'association ont fait l'objet d'une actualisation en Assemblée Générale Extraordinaire le 23 juin 2025. Celle-ci a été accompagnée de modifications au niveau du formulaire d'appel à adhésion et des modalités de validation des demandes d'adhésion, à compter de la saison culturelle 2025-2026.

Le contrat de Pierre Pedinotti, coordinateur du programme d'actions « Cinéma & jeu Vidéo » a pris fin le 30 octobre 2025 (l'action n'étant plus financé par la DRAC). Il a été rompu par le biais d'une rupture conventionnelle, d'un commun accord.

Aucun fait postérieur à la clôture n'est à signaler.

A la fin de l'exercice l'association est à jour de ces dettes et cotisations sociales.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (ANC 2022-06).

Changement comptable :

L'application prospective du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1^{er} janvier 2025 dont les principaux impacts sont :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscal.
- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges.
- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des modèles de tableaux obligatoires.
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupées sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :
 - Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
 - Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :
 - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.
 - Les transferts de charges financières de l'exercice précédent sont quant à eux présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.
 - Enfin, les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024.

Ce nouveau règlement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes.



Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 20 avril 2026 dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes ;
- Indépendances des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3 Règles et méthodes appliquées aux différents postes du bilan et du compte de résultat

Les choix suivants ont été retenus :

Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des coûts indirects.

Le mode d'amortissement choisi pour les différents postes d'immobilisations est le linéaire.

Les durées moyennes sont les suivantes :

- concessions	1 an
- divers	4 ans et 5 ans
- matériel de bureau	3 ans

Créances sur les usagers

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées intégralement en créances et en produits d'exploitation dès qu'elles sont notifiées ; la part non réalisée à la clôture de l'exercice est comptabilisée en «fonds dédiés».

Par exception, lorsqu'une action se déroulant sur l'année scolaire, ne génère qu'une couverture des charges engagées, l'excédent des versements reçus en fin d'exercice, par rapport aux dépenses engagées, est comptabilisé en produits constatés d'avance en fin d'exercice (et impacte directement les produits au compte d'exploitation) ; en cas de dépenses engagées supérieures au versement reçu, un produit à recevoir est comptabilisé.

4 DETAIL DES POSTES ACTIF

Immobilisations corporelles et incorporelles

- détail des mouvements de l'exercice

Brut	01/01/25	Investissement	Cessions mises au rebut	31/12/25
Concessions	753			753
Divers	9 777			9 777
Matériel informatique	9 342	1 698	2 866	8 174
TOTAL	19 872	1 698	2 866	18 704

Amortissements

- Détail des variations de l'exercice



	01/01/25	Dotation	Sortie ou cession	31/12/25
Concessions	753			753
Divers	9 777			9 777
Matériel informatique	8 338	1 064	2 866	6 536
TOTAL	18 868	1 064	2 866	17 066

Créances

- Ventilation 1 an ; 1 à 5 ans ; + 5 ans

	Total	- 1 an	+ 1 an -5 ans	+ 5 ans
Immo. Financières	1 850		1 850	
Clients	16 040	16 040		
Autres créances	94 271	85 071	9 200	
Acomptes person.				
TOTAL	112 161	101 111	11 050	

Produits à recevoir : comptes provisions

- Fournisseurs avoirs non encore reçus	
- Clients factures à établir	
- Subventions à recevoir	89 200
- Autres produits à recevoir	
TOTAL	89 200

Charges constatées d'avance

- Charges d'exploitations	567
- Charges financières	
- Charges exceptionnelles	
TOTAL	567

5 DETAIL DES POSTES PASSIF

Fonds propres

	01/01/25	Affectation excédent	Affectation perte	31/12/25
Fonds propres sans droit de reprise	16 687	3 022		19 709



Provisions

	01/01/25	Dotation	Reprise	31/12/25
Prov. dépréciations comptes clients				
Prov. pour charges	15 429	13 183		28 612
TOTAL	15 429	13 183		28 612

Les provisions sont constituées dès lors qu'il existe une obligation de l'association vis-à-vis de tiers. Au 31 décembre 2025, il s'agit de provisions pour indemnités de départ en retraite calculées sur la base des droits acquis par les salariés. Par soucis de simplification, il n'a pas été tenu compte de taux d'évolutions de salaires, d'inflation... Par ailleurs, cette provision couvre les charges potentielles des personnels dont le départ à la retraite est fixé à 15 ans ou moins.

Fonds dédiés

	01/01/25	Dotation	Reprise	31/12/25
Sur subvention de fonctionnement	146 525	181 982	146 525	181 982
Sur autres ressources				
TOTAL	146 525	181 982	146 525	181 982

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charge sous la rubrique 6894 « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan sous le compte 1940 « fonds dédiés sur subvention de fonctionnement ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte 7894 « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Dettes

- Ventilation 1 an ; 1 à 5 ans ; + 5 ans

	Total	- 1 an	+ 1 an -5 ans	+ 5 ans
Dettes ets de Crédit				
Dettes fournisseurs	13 614	13 614		
Dettes personnel	26 817	26 817		
Dettes sociales	39 462	39 462		
Dettes fiscales	4 599	4 599		
Autres dettes	500	500		
Produits const. d'avance	41 067	41 067		
TOTAL	126 059	126 059		



Charges à payer : comptes provisions

- Fournisseurs factures à recevoir	3 333
- Dettes provisionnées pour congés à payer	26 817
- Primes à payer	
- Charges sur congés à payer	12 724
- Provisions charges sociales	
- Provision charges fiscales	3 187
TOTAL	46 061

Produits constatés d'avance

- Produits d'exploitations	41 067
TOTAL	41 067

6 DETAIL COMPTE DE RESULTAT

Reprise de provisions

- Provision pour dépréciation comptes clients
- Provision pour risques et charges

TOTAL

Effectif E.T.P.

- Effectif moyen 6	
- Ouvriers	
- Employés, techniciens, agents de maîtrise	5
- Cadres et ingénieurs	1

